

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du jeudi 11 juin 2020

Date de la convocation

le 5 juin 2020

Date de l'affichage

le 5 juin 2020

Présents :

L'an deux mil vingt, le onze juin à dix-neuf heures quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle pluri-scolaire sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, MM. DRELY, ELIE, MARY, TESTARD, NACHUN, FAUCHEUX, FRANCOIS Mmes PEAUCELLIER, LACOMBLE, OUIN, DERWEDUWEN.

Excusés :

Mme JAMOIS

Avait donné procuration :

Mme JAMOIS à Mme FRANCOIS

Secrétaire de séance :

Domitille PEAUCELLIER

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du samedi 23 mai 2020
- Droits de préemption : habitations 9 rue du Catillon – 24 rue Roger Froissart
- Création d'une commission jeunesse
- Décision Modificative n°1 au budget primitif 2020
- Centre social rural de Marseille en Beauvaisis : convention participation
- Création d'un contrat agent des espaces verts 20h/semaine pour 5 mois à compter du 15 juin 2020
- Création d'un contrat PEC agent d'entretien groupe scolaire et aide cantine 20h/semaine à compter du 24 août 2020
- Création contrat à durée déterminée au poste de remplacement d'une ATSEM 30h/semaine modulables à compter du 2 juin au 8 juillet 2020 et du 24 août au 28 février 2021
- Durée hebdomadaire de travail du personnel communal
- Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire – confinement – personnel communal
- Tarif cantine/garderie au 1^{er} septembre 2020
- Règlement cimetière
- Nomination d'un garde pêche
- Recensement population 2021
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

1 - Adoption du Procès Verbal du samedi 23 mai 2020

Aucune remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 - Droits de préemption : vente habitations : 9 rue du Catillon - 24 rue Roger Froissart

Proposition de Monsieur PAILLART :

Vente habitations : 9 rue du Catillon - 24 rue Roger Froissart

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

3 - Création d'une commission jeunesse

Proposition de Monsieur PAILLART :

Création d'une commission jeunesse comme énoncé dans la profession de foi afin de créer un bien-être et un lien avec les jeunes du village.

Monsieur PAILLART souhaite savoir qui veut participer à cette commission et qui veut en être responsable.

Candidats : Mrs ELIE, MARY, DRELY, TESTARD, FRANCOIS, Mmes JAMOIS, DERWEDUWEN, PEREIRA.

Madame PEREIRA se propose pour être responsable de cette commission.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide créer cette commission jeunesse et accepte de nommer Madame PEREIRA responsable.

4 - Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2020

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - Responsable Commission Finances

Madame FRANCOIS informe que le budget primitif 2020 a été voté en mars 2020 par l'ancien conseil et que la présente décision modificative a pour but d'ajuster certains comptes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Equipement de cimetièrre</u> Compte : 21316 Opération : 352 Jardin du souvenir	+ 4 000 €	<u>GFP : bât et inst</u> Réseau électrique Plouy Louvet (amortissements) Compte 28041582/040	+ 4 000 €
<u>Matériel informatique</u> Compte : 21783 Opération : 355 Ordinateur mairie	+ 1 500€		
<u>Matériel informatique</u> Compte : 21783/040 Opération : 355 Ordinateur mairie	- 1 500€		
TOTAL	4 000 €		4 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<u>Bourses et prix</u> Compte 61521	+ 1 000 €		
<u>Charge subv gestion courante</u> (réserve) Compte 658	- 1 000 €		
TOTAL	1 €		0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2020.

5 – Centre social rural de Marseille en Beauvaisis : convention participation

Proposition de Monsieur PAILLART :

Chaque année le centre aéré de Milly sur Thérain dirigé par le Centre social rural de Marseille en Beauvais accueille les enfants d'Herchies pendant les vacances scolaires.

Une participation financière est demandée aux parents et également à la mairie au prorata du nombre d'enfants inscrits (12€ pour une journée de 8h).

Une convention de gestion des accueils périscolaires et de loisirs sans hébergement - ALSH - commune d'Herchies doit être signée entre les deux parties.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6 – Création d'un contrat agent des espaces verts 20h/semaine pour 5 mois à compter du 15 juin 2020

Proposition de Monsieur PAILLART :

Il informe de la nécessité de créer un contrat de droit public 20h/semaine pour 5 mois au poste d'Agent d'entretien des espaces verts à partir du 15 juin 2020 pour aider aux tontes et travaux durant la période d'été et pallier au remplacement lors des congés.

Le Conseil Municipal d'Herchies, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un contrat de droit de droit public comme énuméré ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à recruter l'agent correspondant au poste.

7 – Création d'un contrat PEC agent entretien groupe scolaire et aide cantine 20h/semaine à compter du 24 août 2020

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA responsable de la Commission affaires scolaires.

Création d'un contrat P.E.C au 24 août 2020 – Agent d'entretien, aide dans les classes et aide cantine/garderie – 20h/semaine – 1an

La participation de l'Etat sera de 45% (elle était de 70% avec les contrats CAE/CUI).

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal d'Herchies, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un contrat PEC et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etat.

8 – Renouvellement d'un contrat à durée déterminée au poste de remplacement d'une ATSEM 30h/semaine modulables à compter du 2 juin au 8 juillet 2020 et du 24 août au 28 février 2021

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA responsable de la Commission affaires scolaires.

Madame Carole VASSARD – ATSEM est toujours en arrêt de travail (elle passera de nouveau devant le Comité Médical du Centre de Gestion de l'Oise en février 2021).

Madame PEREIRA propose de renouveler le contrat à durée déterminée pour remplacement d'une ATSEM 30h/semaine modulables à compter du 2 juin jusqu'au 9 août 2020 et du 24 août 2020 au 28 février 2021.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat à durée déterminée au poste de remplacement d'une ATSEM 30h/semaine modulables à compter du 2 juin jusqu'au 9 août 2020 et du 24 août 2020 au 28 février 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

9 – Durée hebdomadaire de travail du personnel communal

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Le règlement sur la durée hebdomadaire de travail du personnel communal n'a pas été actualisé depuis septembre 2002, une mise à jour est à faire sur l'article 3 (tableau des effectifs) ainsi que sur l'aménagement du temps de travail de chaque agent

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise à jour du règlement sur la durée hebdomadaire de travail du personnel communal (article 3) ainsi que sur l'aménagement du temps de travail de chaque agent.

10 – Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire - confinement - personnel communal

Proposition de Monsieur PAILLART :

Monsieur PAILLART explique que Mme Delphine GICQUEL - secrétaire de mairie et Mr Jérémy NORTIER - agent d'entretien sont venus travaillés pendant le confinement. Le décret 2020-570 du 14/5/20 prévoit l'octroi d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une prime exceptionnelle de 300€ à chacun pour avoir été présent pendant la période de confinement.

11 – Tarif cantine/garderie au 1er septembre 2020

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA.

Augmentation des tarifs cantine et garderie de 2 % en fonction de la loi en vigueur, soient :

- enfants de la maternelle résidant à Herchies	3.80 €
- enfants du primaire résidant à Herchies	4.03 €
- enfants venant de l'extérieur	4.32 €
- garderie	1,69 € (par session de garde)

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette augmentation de tarifs applicable au 1er septembre 2020.

12 – Règlement cimetière

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Madame FRANCOIS propose d'harmoniser la durée et les tarifs des concessions.

A ce jour pour les concessions caveaux et « pleine terre » il n'existe que 2 choix (concessions trentenaires et concessions perpétuelle) et pour les concessions dans l'espace cinéraire il n'existe qu'un 1 choix (concession perpétuelle).

Madame FRANCOIS propose :

- La création de concessions trentenaires et cinquantenaires pour l'espace cinéraire *
- La création de concessions cinquantenaires pour les caveaux, les « pleine terre » **

Selon les tarifs ci-dessous

CONCESSIONS CIMETIERE	TARIFS
CAVEAUX ET PLEINE TERRE	
Concession trentenaire	70 €
Concession cinquantenaire	100 € **
Concession perpétuelle	183 €
ESPACE CINERAIRE	
Concession trentenaire	70 € *
Concession cinquantenaire	100 € *
Concession perpétuelle	183 €
COLUMBARIUM cinquantenaire	1000 €
JARDIN DU SOUVENIR cinquantenaire	100 €

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'harmoniser la durée et les tarifs des concessions selon tableau ci-dessus .Ces modifications seront intégrées dans le règlement cimetière de la commune.

13 – Nomination d'un garde pêche

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Madame FRANCOIS rappelle qu'un adjoint au maire n'a pas le droit d'exercer les fonctions de garde de pêche, en conséquence il convient de confirmer la nomination de Monsieur Philippe NACHUN en remplacement de Monsieur Bernard DRELY.

Madame FRANCOIS précise qu'en octobre Monsieur NACHUN suivra une formation de 3 jours à Agnetz. Les frais d'inscription d'un montant de 30€ versés par Monsieur NACHUN à la FDCO lui seront remboursés.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de nommer Monsieur Philippe NACHUN à la succession de Mr Bernard DRELY – pour le poste de garde pêche en rivière et à l'étang communal et accepte que lui soit remboursés les frais d'inscription.

14 – Recensement population 2021

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Dans un courrier en date du 19 mai 2020, l'INSEE nous a informés que le recensement de la population aurait lieu du 21 janvier au 20 février 2021 sur la commune d'Herchies.

Un coordonnateur doit être nommé au sein du conseil municipal. Il aura pour rôle d'encadrer 2 agents recenseurs. Ces derniers déposeront les formulaires et les récupéreront auprès des 285 ménages qui seront enquêtés. Le coordonnateur communal quant à lui effectuera le suivi de leur travail. Il s'entretiendra avec les agents de leurs éventuelles difficultés à remplir leurs missions (absences ou manque de coopération des administrés).

Monsieur PAILLART demande qui serait intéressé pour ce rôle de coordonnateur, aucun conseiller n'étant volontaire c'est Madame FRANCOIS qui est nommée coordonnatrice

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de nommer Madame Marie-France FRANCOIS coordonnatrice pour le recensement de la population 2021

15 – Questions diverses

✓ **Madame LACOMBLED :**

- Souhaite savoir pourquoi le panneau « Plouy Louvet » n'est plus sur le poteau.
- Informe que le petit bosquet au Plouy Louvet n'est pas entretenu.
- Souhaite que la mairie prenne contact avec la SNCF pour signaler que les herbes sont hautes aux abords de la voie ferrée et qu'un poteau en béton est cassé.
- Souhaite que les saules sur le petit ilot soient coupés car ils sont hauts
- Informe que le massif à la borne incendie et la jardinière à l'arrêt de bus de la Peupleraie ne sont pas arrosés
- Fait part d'une interrogation de Sandrine CIRIER qui souhaite savoir qui a payé le miroir devant l'habitation de Madame LALUC.

Monsieur PAILLART répond que Madame LALUC a payé le miroir elle-même.

✓ **Madame DERWEDUWEN:**

- Informe que le petit ruisseau n'est pas entretenu.

Madame FRANCOIS informe que le Syndicat de Gestion du Bras secondaire du Thérain Troissereux, Fouquenies, Herchies, Milly sur Thérain a été dissous en 2017, repris par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et à nouveau dissous pour être enfin repris au 1^{er} janvier 2020 par un nouveau syndicat.

Monsieur PAILLART donne la parole à Monsieur Didier BIZET et à Monsieur Victor DUVAL qui souhaitent donner des informations sur ce sujet.

Monsieur Didier BIZET donne lecture du courrier qu'il comptait déposer en mairie sur l'envasement du ruisseau.

Madame FRANCOIS s'engage à contacter le nouveau syndicat.

✓ **Madame DERWEDUWEN :**

- Informe que les stores extérieurs de la salle pluriscolaire sont très sales.
- Informe que le plan de l'agglomération devant la mairie serait à restaurer.

Mme FRANCOIS répond qu'en ce qui concerne le plan, sa restauration est déjà prévue quant aux stores il s'agit de terre tombée des jardinières lors d'un arrosage un peu trop rapide, le nécessaire sera fait.

✓ **Monsieur TESTARD** souhaite savoir pourquoi la circulation des engins agricoles est interdite en juillet et en août de chaque année dans la Rue Georges Hernoux.

Monsieur PAILLART répond que c'est à cause de l'étroitesse de la rue.

✓ **Monsieur ELIE** informe que le carrefour de la rue Georges Hernoux et Rue de l'Eglise est dangereux et demande s'il serait possible de mettre une glace.

Mr PAILLART répond que des travaux d'aménagement de la rue Georges Hernoux sont en cours de réflexions.

✓ **Madame FRANCOIS** informe que les travaux de restauration du terrain de tennis sont terminés.

✓ **Monsieur PAILLART** informe que Monsieur Didier BIZET a demandé et obtenu la licence III pour la vente d'alcool inférieur à 18° au Jardin du Brule.

Monsieur Didier BIZET souhaiterait obtenir la licence IV pour la vente d'alcool forte.

Après un large débat, Monsieur PAILLART passe au vote :

	Licence III (vente alcool inférieur à 18°)	Licence IV (vente alcool forte)
Pour :	15 voix	0
Contre :	0 voix	15 voix
Abstention :	0 voix	0 voix

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'attribuer la licence III et non la licence IV a Monsieur Didier BIZET pour la vente d'alcool au Jardin du Brule.

La séance est levée à 21 heures 30.